

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Le Gabon leader dans la zone Cémac

MSM

Libreville/Gabon

LE Gabon est le leader dans la zone Cémac en matière de développement des Technologies de l'information et de la communication (TIC), le 12e pays en Afrique et le 124e mondial, selon l'édition 2016 du rapport "Mesurer la société de l'information 2016" de l'Union internationale des télécommunications (UIT), qui évalue le niveau de développement des TIC et télécoms dans 175 pays

dans le monde dont 46 sur le continent africain.

Selon les données statistiques compilées par l'étude, le taux d'accès à la téléphonie mobile au Gabon est parmi les plus élevés du continent (170%). De plus, 14 % de la population gabonaise utilise un ordinateur et 33 % bénéficient d'un accès internet haut débit.

A l'échelle continentale, l'Ile Maurice demeure le champion du développement des TIC, suivie, respectivement, des Seychelles (2e), de l'Afrique du Sud (3e), de la



Photo : BANDOMA

Tunisie (4e), du Maroc (5e), du Cap-Vert (6e), de l'Egypte (7e), de l'Algérie (8e), du Botswana (9e) et du Ghana (10e).

Le classement africain et mondial est fermé par deux pays africains : le Niger et le Tchad.

L'IUT fonde son étude sur onze indicateurs qui permettent de jauger le niveau d'accès aux TIC et télécoms, leur usage et les compétences TIC dans chaque pays.

Le Gabon est leader de la sous-région dans le domaine des TIC.

Lutte contre la corruption

Plaidoyer pour l'élimination de paiements en numéraire

Maxime Serge MIHINDOU
(Sur les notes de CNLCEI)

Libreville/Gabon

Comment limiter le phénomène de corruption à grande échelle dans l'attribution des marchés publics et favoriser les meilleures pratiques dans le secteur privé ? A l'invitation de la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI), plusieurs hauts cadres se sont penchés sur la question en évoquant des pistes de solution concrètes.



Photo : D.R.

LA deuxième réunion d'échange et d'information, conjointement organisée par la Commission nationale de lutte contre l'enrichissement illicite (CNLCEI) et le Forum du pétrole et de l'énergie contre la corruption, s'est tenue le 16 décembre 2016, à Libreville, avec la participation de plusieurs hauts cadres des secteurs public et privé.

Les thèmes ont porté sur la contribution à une meilleure prise de conscience du fléau de la corruption ; l'inventaire des principaux problèmes en matière de marchés publics ; la recherche de solutions pratiques et réalisables aux problèmes concrets éprouvés, dans certaines circonstances, par le secteur privé.

Selon le président de la CNLCEI, Diéouonné Odounga Awassi, l'objectif de cette réunion était de « définir une série de suggestions concrètes, afin d'améliorer les pratiques dans le pays. »

En effet, dans les relations entre les secteurs public et privé, a-t-il rappelé, « les principes de transparence, de responsabilité, de libre accès à la commande publique et de l'égalité de traitement doivent promouvoir ou améliorer le climat des affaires, pour une bonne gouvernance au Gabon. »

Cette rencontre de partage de bonnes pratiques a donc permis de « dénoncer les mécanismes illicites auxquels ont recours les agents publics véreux, en intelligence avec certains responsables ou employés du secteur privé. »

Pour François Vincke, avocat belge et responsable du Forum, « la lutte contre la corruption doit se faire au bénéfice du Trésor public et des entreprises » et « nous devons faire œuvre de sensibilisation dans la croisade contre le phénomène. »

Plusieurs intervenants ont insisté sur les conséquences négatives de la corruption pour l'entreprise et pour l'Etat en général, car elle se manifeste par la perte de son attractivité pour l'investissement. Ce qui peut aller jusqu'à des départs d'entreprises installées. « Si l'entreprise n'est pas vertueuse, elle perd de l'argent. A contrario, les conséquences positives de l'anticorruption placent le pays en meilleure situation pour obtenir l'accès à des investissements, au financement et au commerce et favorisent les augmentations de rentrées au Trésor public (...), avec un effet favorable sur la crédibilité des autorités à tous les niveaux », a affirmé un participant, chef d'entreprise.

RECOMMANDATIONS. Au chapitre des suggestions,

les participants ont mis l'accent sur les « principes qui devraient dominer les marchés publics. A savoir : l'intégrité des personnes (secteurs public/privé) afin de parvenir – positivement – à s'assurer que les ressources publiques sont effectivement utilisées pour l'usage officiel annoncé et sont dépensées/investies en ligne avec l'intérêt général. »

Total Gabon a, entre autres, proposé la « réduction significative, puis l'élimination des paiements en numéraire. » Il s'agit, notamment, de « limiter (sur le plan législatif ou réglementaire) les paiements en numéraire au profit du Trésor public, moyennant l'obtention d'un reçu/justificatif officiel et tamponné. »

A terme, il faudrait « autoriser seulement les paiements par chèques ou virements ou par "mobile money" au profit du Trésor public, moyennant l'obtention d'un reçu/justificatif officiel signé ou tamponné. »

A l'issue des échanges participatifs, toutes les parties se sont accordées sur la nécessité d'approfondir la réflexion pour s'approprier les bonnes pratiques. Des ateliers, à travers des communications par internet, vidéo-conférence et autres supports, figurent parmi les pistes à explorer.

François Vincke, avocat belge, responsable du Forum du pétrole et de l'énergie contre la corruption(s) s'entretenant avec le président de la CNLCEI, Diéouonné Odounga Awassi.

Plusieurs hauts cadres des secteurs public et privé ont participé à la deuxième réunion d'échange et d'information consacrée à la corruption dans l'attribution des marchés.



Photo : D.R.

LE GRAND SHOW

de Noël

DU 10 AU 24 DECEMBRE 2016

10 000 FCFA

LE DECODEUR

AU LIEU DE 20 000 FCFA

86 00 CANALPLUS.AFRIQUE.COM

LES BOUQUETS CANAL+